



AUDIT DE LA SURVEILLANCE DANS LE DOMAINE DES ASSURANCES

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

#20424

Le CDF a audité la division
de l'OFSP en charge des assurances.

Les chiffres clés

ASSURANCE
MALADIE

57 assureurs

32,2 milliards
de francs de prime

ASSURANCE
ACCIDENTS

27 assureurs

5 milliards
de francs de prime

Les résultats



Les résultats sont bons.

La surveillance de l'OFSP sur les assureurs est conforme à la loi (LAMal, LSAMal) et suit une orientation-risques. Des améliorations sont néanmoins possibles dans **trois domaines**.



Apporter un regard critique sur la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie

La loi prévoit un allègement des primes d'assurance-maladie (RIP) grâce à des subsides publics. Cette réduction concerne les primes des enfants et jeunes adultes pour les familles à revenus faibles et moyens. En clair, les cantons dédommagent directement les assureurs.



Pour cela, les cantons reçoivent **2,9 milliards de francs** par an de la Confédération. Pour le CDF, la surveillance de l'OFSP sur ces subsides fédéraux doit être plus critique.

Mieux coordonner la protection des données chez les assureurs maladies

L'OFSP est proactif dans ce domaine: c'est bien car les risques de sécurité et d'utilisation non conforme des données individuelles des assurés sont importants.

Pour le CDF, une meilleure coordination est nécessaire avec le préposé fédéral à la protection des données et à la transparence.



Pour en savoir plus :



Renforcer la surveillance des tarifs des primes de l'assurance-accidents

La surveillance de l'OFSP dans ce domaine est adéquate mais pourrait être optimisée, notamment par une plus grande actualité des statistiques de référence (2 ans plutôt que 3 ans) pour le contrôle des tarifs.